

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys
Réuni à Aire sur la Lys, le 12 décembre 2025

Étaient présents :

Mmes Chevalier, Delrue, MM. Beauchamp, Bezirard, Borrewater, Cambien, Dissaux,
Hocq, Legrand, Mequignon, Perin, Waymel

Étaient excusés :

Mmes Duwicquet, Goube, MM. Barbarin, Belabbes, Caillieret, Dieusart,
Haesebroeck, Houssin, Ledoux

Vu le rapport n° 26-25

DECIDE

- De prendre acte des travaux de génie civil nécessaires au déploiement des réseaux fibres dédiés aux équipements de sûreté,
- De passer les commandes correspondantes,
- D'imputer les sommes correspondantes au budget,
- D'autoriser son président à prendre toutes dispositions concernant l'exécution de cette décision.

VOTANTS : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys
de la
LYS
Jean-Claude DISSAUX



OBJET : Sécurisation des installations du SMAEL – Réseaux fibres dédiés aux équipements de sécurité – Travaux de génie civil

Dans le cadre des travaux en cours visant à sécuriser l'ensemble des sites du SMAEL, il est nécessaire de mettre en place des réseaux fibres entre le site d'Aire sur la Lys et les autres sites afin de rapatrier l'ensemble des informations sur la future supervision dédiée (images de vidéosurveillance, intrusions, contrôles d'accès).

Par délibération en date du 13 juin 2025, le Comité Syndical a validé la mise en place de ces liaisons. Une consultation a ainsi été lancée via la centrale d'achat Fibre Numérique 59/62 et l'opérateur Linkt a été retenu.

Les réseaux fibres sont actuellement en cours de déploiement. A ce titre, des visites préalables sur l'ensemble des sites ont été réalisées afin de déterminer le cheminement des câbles à l'intérieur du périmètre du SMAEL.

Il apparaît pour certains sites :

- ◆ soit qu'il n'existe aucun cheminement souterrain permettant le passage des câbles (au barrage de Moulin le Comte par exemple) ;
- ◆ soit que les fourreaux existants sont déjà utilisés pour le passage de divers réseaux nécessaires au fonctionnement du site (liaisons internet existantes, alimentation de portail, etc).

Les prestations de l'opérateur Linkt s'arrêtent au tirage des câbles. La mise à disposition des infrastructures permettant leur passage est à la charge du SMAEL.

Par conséquent, il est demandé au Comité Syndical l'autorisation de réaliser les travaux de génie civil suivants : réalisation des tranchées, pose de fourreaux et de chambres de tirage.

A titre indicatif et selon les visites réalisées à ce jour, des travaux seront nécessaires au barrage de Moulin le Comte, à l'usine d'Aire sur la Lys et à la station d'alerte de Mametz. Les travaux pour les 2 premiers sites sont estimés à 5 000 € HT, montant auquel il faudra ajouter le coût du déploiement à la station d'alerte de Mametz.

Il est demandé au Comité Syndical de prendre acte de :

- La réalisation des travaux de génie civil nécessaires au déploiement des réseaux fibres dédiés aux équipements de sûreté,
- La passation des commandes correspondantes,
- L'imputation des sommes correspondantes au budget,
- L'autorisation donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette décision.

Vu, le

05 DEC. 2025

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX